

## PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Bureau contrôle réglementaire Tél: 01.71.75.82.75

Paris, le 20 Janvier 2011 N° 143 ANSSI/SR

## Le directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

## Monsieur Yves-Alexis Perez

Objet

: Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie Debian version 5.0 (Lenny),

enregistrée sous le numéro 1101027.

## Monsieur le directeur,

J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence relève de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de l'Union européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

hargé de mission Responsable des contrôles de la cryptologie